

3oîte de dialogue sous EOLIS

Echangez en ligne avec nos équipes recouvrement sur vos dossiers contentieux via la boîte de dialogue

Besoin de nous communiquer une information ou de nous transmettre un document sur un dossier contentieux?

- 1/ Connectez-vous via EOLIS > La gestion de mes impayés > Dossiers contentieux
- 2/ Cliquez sur le bouton « *Boîte de dialogue* »
- 3/ Veillez à sélectionner le numéro de dossier concerné dans le menu déroulant et transmettez-nous votre message avec le cas échéant les documents associés. Ils parviendront directement au responsable de votre dossier.



A savoir

La boîte de dialogue nous permet d'échanger rapidement des informations utiles pour le recouvrement de vos créances.

Toutes les informations que nous vous communiquens et que vous nous communiquez, contenu du message et pièces jointes, doivent respecter la législation en vigueur.

Nous vous remercions de votre vigilance sur le fait que les informations transmises ne portent pas atteinte à la vie privée d'autrui, ne fassent pas apparaître l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes physiques, et ne soient pas relatives à la santé ou à la vie sexuelle des personnes physiques.

Le poids total de vos fichiers joints peut aller jusqu'à 10 Mo.

Pour gagner du temps

À tout moment, la boîte de dialogue vous permet d'échanger avec le juriste contentieux qui répond à votre demande dans les 48h, de transmettre des documents complémentaires, de nous faire part d'un règlement ...



Comment accéder à la boîte de dialogue ?

Rendez-vous sur le menu

- « La gestion de mes impayés », puis cliquez sur
- « Dossiers contentieux ».

Sur l'écran de consultation unitaire de l'un de vos dossiers contentieux, cliquez sur « **Boîte de dialogue ».**



Lorsque le responsable de votre dossier vous répond via la boîte de dialogue :

- vous recevez un email vous invitant à vous connecter ;
- une alerte affiche directement, sur la page d'accueil EOLIS, les messages vous concernant pendant 30 jours ;
- vous pouvez retrouver ces messages à tout moment en consultant le dossier **contentieux et en cliquant sur « Suivi du recouvrement ».**

PLUS D'INFORMATIONS



Contactez votre courtier / mandataire ou notre département Accueil et Services au 01 84 11 50 54 accueiletservices@allianz-trade.com



